



PRÉFET DE L'AUBE

PRÉFECTURE
SERVICE DE LA COORDINATION
INTERMINISTÉRIELLE ET DE L'APPUI
TERRITORIAL

Pôle de coordination interministérielle
et de concertation publique

Affaire suivie par Benoît DEBARD
Téléphone 03 25 42 35 66
Télécopie 03 25 70 38 07
Mail : pref-environnement@aube.gouv.fr

Troyes, le **03 OCT. 2019**

Le préfet

à

monsieur le maire de Buchères

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement

Modification des dates de consultation du public - Société CATELLA LOGISTIC EUROPE
- sur la commune de Moussey

PJ : arrêté modificatif d'ouverture de la consultation du public, avis modifié de consultation du public

Par courrier du 26 septembre 2019, je vous indiquais qu'une consultation du public aurait lieu, dans le cadre de la demande d'enregistrement émise par la société CATELLA LOGISTIC EUROPE, du mardi 22 octobre 2019 au samedi 26 octobre 2019, puis du mardi 5 novembre 2019 au mardi 26 novembre 2019 en mairie de Moussey.

Je vous informe par la présente que la date de la fin de consultation du public a été modifiée par arrêté préfectoral du 02 octobre 2019, dont vous trouverez ci-joint une copie.

Ainsi, la consultation du public se terminera le vendredi 29 novembre 2019 à 17 H 45.

Il vous appartiendra, suite à ce changement dans les dates de consultation, de retirer l'ancien avis de consultation du public, et de le remplacer par l'avis modifié, que vous trouverez joint à ce courrier.

Je vous indique par ailleurs que ce changement de date reporte également la durée au cours de laquelle votre conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'enregistrement. Ne pourront en effet être pris en considération, et toujours selon l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement, que les avis exprimés et communiqués au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de la consultation du public, **soit du samedi 30 novembre 2019 au samedi 14 décembre 2019.**

Des avis exprimés et communiqués en dehors de ces dates ne pourraient pas être pris en considération.

Mises à part ces modifications, le reste des éléments contenus dans mon courrier du 26

septembre 2019 reste valable.

Mes services se tiennent bien sûr à votre disposition pour toute demande complémentaire.

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du service de la coordination
interministérielle et de l'appui territorial,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Héry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Héry RAMILJAONA